



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 57591

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le 15e rapport rendu le 3 juin dernier par le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD). Le HCLPD propose d'adapter le dispositif de prise en charge aux personnes qui ont recours à un hébergement chez des tiers, en leur accordant un accompagnement personnalisé. Le recours à des solidarités familiales ou amicales est en soit une bonne chose et il serait dommage d'y substituer systématiquement un hébergement social. Cependant, l'hébergement par des tiers ne permet pas de traiter les difficultés sociales qui sont à l'origine de la perte de logement. Il ne peut fonctionner qu'un temps très limité sans déboucher sur une aggravation de la situation de l'hébergé qui risque de le conduire à solliciter ensuite le dispositif AHI. C'est pourquoi il paraît pertinent de lui apporter, à travers par exemple des CHRS sans hébergement, un soutien identique à celui dont elle aurait bénéficié en faisant valoir son droit à l'hébergement. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57591

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2009, page 8188

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)